

CHARTE DU VISITEUR

DES MONUMENTS & JARDINS HISTORIQUES PRIVÉS

Bienvenue au château fort de Pirou, monument historique privé français

Souhaitant que votre expérience de visite se déroule dans les meilleures conditions, et afin d'assurer votre propre sécurité, cette charte du visiteur demande un **engagement de votre part à respecter les différentes mesures sanitaires du site que vous allez visiter**. La Fondation Abbaye de La Lucerne d'Outremer, propriétaire – gestionnaire de l'abbaye de La Lucerne et du château fort de Pirou, respecte le plan de sécurité sanitaire Covid-19 proposé par la Demeure Historique suivant les consignes gouvernementales, dont sont issues ces mesures.

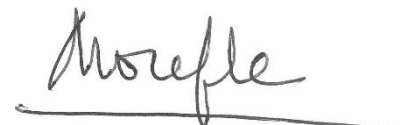
1. Présentez votre **pass sanitaire** à l'accueil du château fort ;
2. Respectez les **gestes barrières** et du **principe de distanciation sociale** (rester à plus d'1 mètre de chaque visiteur / famille) sur l'ensemble du parcours visiteur ;
3. Respectez les **mesures d'hygiène** indiquées dans les lieux collectifs ;
4. **Achetez votre billet en ligne et à l'avance** dans la mesure du possible ;
5. **Évitez tout rassemblement ou attroupement** (files d'attentes, pièces visitées, boutiques, animations...);
6. Respectez les **consignes spécifiques et les indications appliquées sur site**.

En visitant ce site patrimonial, vous vous engagez à respecter l'ensemble des mesures présentées ci-dessus.

Face à la crise, tous responsables !

Nous vous remercions infiniment pour votre confiance, votre compréhension et le respect de cette charte du visiteur. Nous vous souhaitons une agréable visite et vous rappelons que vos droits d'entrée contribuent à la préservation de ce monument historique privé.

Christian Moufle
Président de la Fondation Abbaye
de La Lucerne d'Outremer





ou



A l'intérieur des bâtiments / inside buildings :



A l'intérieur & à l'extérieur des bâtiments inside & outside buildings :



**Bionettoyage des sanitaires toutes
les 2 heures,
Bio-cleaning of toilets every 2 hours**

